

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société anonyme Spadel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société anonyme Spadel (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 8 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 265.002.594 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 22.055.522.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - "ISA's"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Provisions relatives aux remises et promotions commerciales

Description du point clé de l'audit

Les remises et promotions commerciales octroyées par la Société à ses clients sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires. Il existe un nombre important de contrats de vente intégrant des remises ainsi que des promotions commerciales basées sur les quantités vendues ou d'autres conditions contractuelles. En raison du nombre important de contrats, des montants concernés et compte tenu du fait que l'émission effective des notes de crédit pour les remises et promotions commerciales ne coïncide



pas avec l'exercice comptable de la Société, l'évaluation des provisions enregistrées à la fin de l'exercice requiert une part importante d'estimation de la direction et constitue, en conséquence, un point clé de l'audit. Les provisions relatives aux remises et promotions commerciales s'élèvent à € 7.575 milliers au 31 décembre 2017.

Résumé des procédures d'audit effectuées

- ▶ Nous avons acquis une compréhension de l'environnement de contrôle interne relatif aux processus liés à la reconnaissance des revenus et l'estimation des provisions pour les remises et provisions commerciales. Nous avons effectué des procédures de cheminement pour des transactions relatives aux principales catégories de revenus ainsi qu'évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des dispositifs importants du contrôle interne. Nous avons également évalué les contrôles généraux relatifs à l'environnement informatique et testé les contrôles applicatifs informatiques clés soutenant le processus de reconnaissance des revenus et d'estimation des provisions avec l'aide de nos experts en systèmes informatiques.
- ▶ Afin d'évaluer la qualité du processus d'estimation des provisions pour les remises et provisions commerciales développé par la direction, nous avons comparé le montant des notes de crédit émises en 2017 par rapport aux provisions enregistrées au 31 décembre 2016. Nous avons investigué et discuté de la justification des différences constatées.
- ▶ Nous avons rapproché la base de données, reprenant notamment les volumes vendus (exprimés en litre et en euros) par client, servant au calcul des remises et provisions commerciales avec le chiffre d'affaires reconnu en comptabilité au 31 décembre 2017.
- ▶ Nous avons effectué une procédure de confirmation externe vis-à-vis d'un échantillon statistique de clients afin de confirmer leurs ventes.
- ▶ Pour un échantillon de contrats, nous avons contrôlé que les dispositions contractuelles relatives aux remises et promotions commerciales étaient correctement appliquées durant l'exercice et prises en considération pour le calcul des provisions enregistrées.
- ▶ Nous avons également validé l'exactitude arithmétique des calculs relatifs aux provisions enregistrées à la fin de l'exercice.
- ▶ Pour les remises et promotions commerciales déjà créditées à la date de nos contrôles, nous avons comparé les montants octroyés après la clôture comptable avec les provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice. Nous avons investigué et discuté de la justification des différences constatées.
- ▶ Nous avons effectué une revue analytique en comparant le montant des remises et promotions commerciales octroyées durant l'année par rapport à l'évolution du chiffre d'affaires. Nous avons également analysé l'évolution des provisions significatives enregistrées à la fin de l'exercice par rapport à l'année précédente.
- ▶ Nous avons testé les écritures manuelles de clôture significatives impactant les comptes liés au chiffre d'affaires et aux provisions pour les remises et promotions commerciales.
- ▶ Nous avons vérifié le caractère approprié et complet des informations reprises dans les Comptes Annuels par rapport aux exigences prévues par le référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que le contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ Conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ Evaluer de la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les

relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous

déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion.

L'information non financière requise par l'article 96, § 4 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 96, § 4 du Code des sociétés et concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur les standards du Global Reporting Initiatives (ci-après "GRI"). Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au GRI. En outre,

nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 134 du Code des sociétés ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

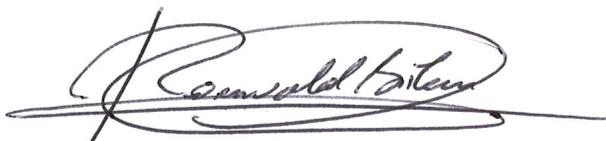
Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

- ▶ Dans le rapport de gestion, le conseil d'administration, en date du 22 mars 2018, vous a informé conformément à l'article 523 du Code des sociétés, qu'il a marqué son accord à l'unanimité, à l'exception de la personne concernée par la décision, de porter, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération, la rémunération annuelle fixe globale de l'administrateur délégué à € 415.000.

Diegem, le 23 avril 2018

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par



Romuald Bilem
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL

18RB0062

SPADEL S.A.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 14 juin 2018

Ce rapport de gestion et les comptes annuels qui l'accompagnent sont ceux de la maison-mère du groupe, Spadel S.A. Outre l'activité de coordination des différentes filiales, Spadel commercialise les produits du Groupe en Belgique, au Luxembourg et dans les pays où nous ne disposons pas de filiale. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion y relatif vous sont présentés séparément.

1. Commentaires relatifs aux résultats de 2017

Spadel a finalisé, le 10 mars 2017, l'acquisition de DEVIN AD, leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie.

Le prix d'acquisition est basé sur une valeur d'entreprise de 120 millions d'euros. L'opération a été financée à concurrence de 70 millions d'euros par un emprunt à taux fixe sur 5 ans, et par la trésorerie du groupe pour le solde.

L'acquisition de Devin permet à Spadel d'étendre sa position en Europe en constituant un nouveau pilier géographique avec les opérations existantes en Belgique, aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni. Cette acquisition s'inscrit dans sa stratégie de commercialiser des marques d'eaux naturelles avec une forte position régionale et confirme l'objectif du groupe d'assurer une croissance rentable et durable.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Spadel S.A. s'est élevé à 153,6 millions d'euros fin 2017 à comparer avec 152,1 millions d'euros en 2016, soit une progression de 1 %.

Cette légère croissance du chiffre d'affaires a été soutenue par la bonne performance des eaux aromatisées « Spa Touch of » et le lancement de la nouvelle gamme de boissons rafraichissantes non pétillantes « Spa Duo » à base d'eau minérale et d'ingrédients d'origine 100% naturelle.



Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 12,3 millions d'euros, en légère baisse de 1,2 % par rapport à 2016 qui s'était clôturée sur un résultat de 12,5 millions d'euros.

Cette évolution résulte des principaux éléments favorables et défavorables suivant :

Eléments favorables

- La diminution des charges d'honoraires externes par rapport à 2016 (des frais non-récurrents importants avaient été supportés dans le cadre de l'acquisition de la société Devin AD, leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie)
- Une diminution des dépenses publi-promotionnelles
- La hausse du chiffre d'affaires lié aux volumes vendus

Eléments défavorables

- L'augmentation des cotisations Fost+.
- L'augmentation des achats de marchandises

Résultats financiers

Les produits financiers se sont élevés à 15,3 millions d'euros, contre 3,2 millions d'euros en 2016. Cette hausse résulte essentiellement des dividendes perçus de la filiale Spa Monopole S.A. qui n'avait pas payé de dividende en 2016.

Les charges financières s'établissent à 1,3 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à l'année précédente suite aux charges d'emprunt liées au financement de l'acquisition de la société Devin AD et à une série de charges financières survenues lors de la clôture de cette acquisition en mars 2017.

Résultat net

Le résultat net à affecter de l'exercice 2017 s'établit à 21.311.522 EUR à comparer avec 10.852.112 EUR en 2016.

2. Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés en 2017 se sont élevés à 0,2 million d'euros. Il s'agit principalement de l'achat de licences et de matériel informatique.

3. Innovation

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2017 sur le marché du Belux sont :

Mois	Marque	Description
Février	Spa Touch of	Lancement d'un nouveau goût dans la gamme des eaux aromatisées en format 50 cl PET : « Coconut »
Février	Spa & Fruit	Lancement du goût « Fruits des bois » en format 50 cl dans la gamme des limonades pétillantes
Mars	Bru	Lancement de formats 50 cl verre et 125 cl PET en éditions limitées
April	Spa Duo	Lancement d'une nouvelle gamme de boissons rafraîchissements non pétillantes aux saveurs originales, faibles en calories et à base de 100% d'ingrédients d'origine naturelle, baptisées « Spa Duo » (4 goûts en formats 50 cl et 100 cl).

4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Le Conseil d'administration ne relève aucun élément susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

5. Répartition bénéficiaire

Il vous est proposé de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :

Bénéfice net de l'exercice à affecter	21.311.522
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	6.830.807

Bénéfice à affecter	28.142.329

Nous vous proposons la répartition suivante (en euros) :

1. Distribution d'un dividende brut de 1,80 Euro (1,26 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	7.470.630
2. Dotation aux réserves disponibles	12.000.000
3. Bénéfice à reporter	8.671.699

Total :	28.142.329

Le dividende brut proposé est stable par rapport à celui l'année précédente et représente un 'payout ratio' de 28,3 % du bénéfice consolidé.

Il sera payable le vendredi 29 juin 2018 contre remise du coupon n° 19.

6. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Conseil n'a pas connaissance d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

7. Existence de succursale

La Société ne présente pas de succursale établie tant en Belgique qu'à l'étranger.

8. Utilisations d'instruments financiers

La Société ne fait pas usage d'instruments financiers au sens de l'article 96,8° du Code des sociétés (instruments de couverture/dérivé). La politique de gestion des risques est détaillée au point 9 ci-après.



9. Facteurs de risques

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- Risque de change : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK et Devin AD sont conclues en devises étrangères, soit respectivement en GBP et en BGN. Seules les activités conclues en GBP contribuent au risque de change puisque le taux de change du BGN est fixe par rapport à l'Euro jusqu'à présent. Les activités de Spadel UK représentent 3,6 % du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'autres d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- Risque de taux d'intérêt : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. La majeure partie des dettes financières du Groupe est contractée à taux fixe. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- Risque de prix : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- Risque de crédit : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.
- Risque de liquidité : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- Risques liés aux litiges : Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.

- Risques liés à la marche des affaires : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
 - o le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
 - o la défection ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe
 - o la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
 - o la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
 - o la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
 - o l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

10. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

10.1. La Charte de Gouvernement d'Entreprise

10.1.1. Le Code 2009

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. Elle a été arrêtée originellement par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2006. La Charte a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La dernière modification date du 22 mars 2018.

La Charte peut être consultée sur le site du Groupe Spadel à l'adresse www.spadel.com. Elle s'inspire des prescrits du Code belge de gouvernance d'entreprise (Code 2009, publié sur le site www.corporategovernancecommittee.be) que la Société a adopté comme son code de référence, ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

Elle s'écarte, dans cet esprit, du Code 2009 sur les points suivants :

- règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (Code 2009, principes 1.1, 5.1 et 6.1) : les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ne font pas l'objet d'un règlement formel, mais sont reprises dans les chapitres ad hoc de la Charte de Gouvernement d'Entreprise;
- composition du Conseil d'Administration (Code 2009, principe 2.1.) : le Conseil d'Administration intègre dans sa procédure de sélection le critère de la diversité des compétences et des genres;
- longueur des mandats des Administrateurs (Code 2009, principe 4.6.) : le Conseil d'Administration veille à ramener progressivement la durée des mandats à quatre ans;
- composition du Comité d'Audit (Code 2009, principe 5.2./4) : le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs non exécutifs dont un Administrateur Indépendant ;
- composition du Comité de Nomination et de Rémunération, (Code 2009, principe 5.3./1 et 5.4./1) : le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois Administrateurs non exécutifs dont un Administrateur Indépendant.

10.1.2. Autres pratiques de Gouvernement d'Entreprise

La Charte de Gouvernement d'Entreprise comporte un chapitre 4 incluant un Code de conduite s'adressant aux Administrateurs (point 4.1) et la politique établie par le Conseil d'Administration pour les transactions et autres relations contractuelles entre les sociétés du Groupe Spadel et les Administrateurs et le Management Exécutif.

10.2. Les caractéristiques principales du contrôle interne et de la gestion des risques

10.2.1. Contrôle interne

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, entre autres, des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire chargé du contrôle des comptes.

En outre la société a engagé en 2008 un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au CFO et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue depuis le 1er janvier 2012 sur la base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 15 novembre 2011. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé, soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés de la Société, ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;

- que le rapport de gestion contienne un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting mensuel au niveau du Comité Exécutif et trimestriel au niveau du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé d'identifier les risques les plus importants, de désigner un responsable par risque et de prévoir des mesures adéquates ainsi que de veiller à sensibiliser l'ensemble du Groupe aux risques. Le Comité de Gestion des Risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable. Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

10.2.2. Contrôle externe

Le mandat du Commissaire Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Romuald Bilem, a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2016, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019. Le montant des émoluments du Commissaire sont publiés, conformément à l'article 134 du Code des Sociétés en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 6.18.2 des comptes de la Société.

10.3. Actionnariat

En 2017, la Société n'a pas reçu de notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datées du 30 août 2017 émanant de Monsieur Marc du Bois, Guyan SàRL et la S.A. Finances & Industries. Ces notifications peuvent être consultées sur le site internet du Groupe, www.spadel.com, onglet Investor Relations.



Sur base des notifications du 30 août 2017, la structure de l'actionnariat et du contrôle final au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DÉNOMINATEUR) : 4.150.350		
Actions représentatives du capital		
	Nombre d'actions	% du total
FINANCES & INDUSTRIES S.A. – Bruxelles	3.861.187	93,03
PUBLIC	289.163	6,97%
TOTAL	4.150.350	100,00

Guyan SàRL, détient en propriété 347.260 actions dans le capital de Finances & Industries S.A. représentant 86,81 % de son capital social et des droits de vote.

Au 31 décembre 2017, l'actionnariat de Guyan SàRL se présente comme suit:

- Marc du Bois qui détient en propriété 110.383 parts sociales, soit 55,89 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,89 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan SàRL et 59,12 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Finances & Industries S.A., qui détient 76.284 parts sociales en propriété, soit 38,62 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 38,62 % des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales détenues par Guyan SàRL et 40,86 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Les deux enfants de Monsieur Marc du Bois.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments, visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'Administration, de Comités d'actionnaires ou d'Administrateurs constitués en application ou non de conventions entre actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la Société n'a été notifiée au 22 mars 2018 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en la matière.

10.4. Politique de diversité

Pour Spadel, la diversité et l'inclusion deviennent essentielles, sous tous leurs aspects et à tous les niveaux. En termes de personnel, nous ambitionnons une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Dans la population globale, et ce à tous les niveaux de l'organisation, 73 % des collaborateurs sont des hommes, 27 % sont des femmes.

L'eau étant un sujet local, nous offrons de l'emploi local dans tous les pays où nous sommes actifs. Si possible, nous cherchons également des formes d'emploi alternatives pour les personnes qui rencontrent des difficultés physiques durant leur carrière et seraient autrement dans l'impossibilité de demeurer dans le circuit du travail régulier.

En ce qui concerne la composition du Management Exécutif, nous veillons à y accueillir des représentants des différentes zones géographiques où nous sommes actifs. Nous vérifions en permanence sous tous les angles si la composition de l'équipe du Management Exécutif répond aux besoins de l'organisation et du monde dans lequel nous exerçons nos activités, tant du point de vue des compétences, de l'expertise, des capacités générales que de celui de l'expérience éducative ou professionnelle. Si nécessaire, nous investissons également dans la formation de nos collaborateurs afin de pouvoir répondre encore plus efficacement aux défis auxquels nous faisons face. En termes de genre, nous devons admettre qu'à l'heure actuelle, aucune femme n'est présente au sein du Management Exécutif, bien que nous appliquions la neutralité des genres dans le choix des nouveaux membres. Par ailleurs, chaque fois que l'opportunité se présentera, nous n'hésiterons pas à faire changer les choses pour l'avenir. Les facteurs qui sous-tendent les nouvelles embauches sont une bonne compatibilité professionnelle, managériale et culturelle. Néanmoins, comme la répartition hommes/femmes est déjà de 60%/40 % au sein du management, cela démontre clairement notre ambition et notre capacité d'inclure davantage de femmes à des postes de dirigeants et de modifier la situation également au niveau le plus élevé dans un avenir proche.

Concernant la composition du Conseil d'administration, nous renvoyons au paragraphe 5.1 ci-dessous.

10.5. Les structures d'administration et leur fonctionnement

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel.

10.5.1. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Spadel est composé au 22 mars 2018 de huit membres. Trois Administrateurs sont indépendants et répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés.



Nom	Qualité	Fin du mandat
Baron du Bois Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur Unibra S.A.	Administrateur délégué, Président du Comité Exécutif	2021
Finances & Industries S.A. dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : CEO D'Ieteren, Administrateur de Carmeuse (Président) et Duvel Moortgat.	Administrateur	2018
Cofimatra S.A, dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Fondateur et Directeur général de Responsibility Management, Administrateur de Mérieux Nutrisciences, Doucet (Président)	Administrateur	2020
21-22 SAS, dont le représentant permanent est Madame Anne- Charlotte Amory Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Membre du Comité Exécutif de la fondation de la Philharmonie de Paris	Administratrice Indépendante	2021
Le Baron Vandemoortele Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de Vandemoortele (Président), Ardo Holding, Avieta et Lipidos Santiga	Administrateur Indépendant	2020
La SPRL M.O.S.T., dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de WDP, Thomas Cook Group(Président) et Claes Retail Group (Président)	Administrateur	2020
La SPRL Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel: Recticel (Président), Hospital Logistics (Président), Henri Essers et Corialis International (Président).	Président du Conseil d'Administration Administrateur	2020

<p>La BV Familia Numerosa, dont le représentant permanent est Monsieur Roel van Neerbos Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : President Friesland Campina – Consumer Dairy.</p>	<p>Administrateur indépendant</p>	<p>2021</p>
--	---------------------------------------	-------------

La SPRL Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs a été désignée, par le Conseil d'Administration, comme Président du Conseil d'Administration.

Marc du Bois exerce une fonction exécutive au sein de Spadel.

La société est consciente de l'obligation qui lui est imposé par l'article 518bis, §1 du Code des sociétés, en vertu duquel, à partir du 1^{er} janvier 2019, au moins un tiers des membres du conseil d'administration sont de sexe différent de celui des autres membres. La société met tout en œuvre afin de se conformer à cette disposition.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2017. Tous les membres ont participé à toutes les réunions, à l'exception de Monsieur Roel van Neerbos qui n'a pas pu participer à une réunion.

Le Conseil examine notamment lors de ses réunions trimestrielles:

- le suivi de ses décisions;
- les rapports et recommandations des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération ;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, sur les marchés principaux du Groupe, par rapport au trimestre écoulé et à la date de la réunion avec un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action;
- la situation financière consolidée par rapport au trimestre écoulé;

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du Conseil:

- 1er trimestre: arrêté des comptes et comptes consolidés de Spadel SA de l'exercice écoulé et la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire et du communiqué sur les résultats annuels;
- 2ème trimestre: sujets divers en fonction de l'évolution de la situation ;
- 3ème trimestre: arrêté de la situation semestrielle et du communiqué sur les résultats semestriels;
- 4ème trimestre: approbation des budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.

10.5.2. Comités créés par le Conseil

Spadel compte deux Comités institués au sein du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres, Administrateurs non exécutifs, dont un est indépendant. Ses membres sont la SPRL M.O.S.T. avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman (Président), Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, et le Baron Vandemoortele.

Monsieur Frank Meysman, représentant permanent de la SPRL M.O.S.T. est, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et sa longue expérience professionnelle comme Manager Exécutif ou Administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2017. Tous les membres étaient présents.

Le Commissaire, le Président du Comité Exécutif, ainsi que le CFO et l'Auditeur Interne ont assisté aux réunions du Comité d'Audit. Lors de chaque réunion, un moment de rencontre est prévu entre le Comité et le Commissaire, hors la présence du Management.

Le Président du Comité d'Audit a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité d'Audit un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

Le Comité de Nomination et Rémunération

Le Comité de Nomination et Rémunération est composé de trois membres, Administrateurs non exécutifs, dont un est un Administrateur Indépendant. Ses membres sont : Thijs Johnny SPRL avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs (Président) , Cofimatra SA avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire et le Baron Vandemoortele. Ses membres possèdent de par leur fonction présente ou passée de dirigeants d'entreprise, l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2017. Tous ses membres étaient présents. Le Président du Comité Exécutif a assisté aux réunions du Comité sauf pour les points le concernant personnellement. Le CHRO a également participé aux réunions sauf pour les points qui le concernent personnellement.

Le Président du Comité de Nomination et Rémunération a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi cette réunion du Comité de Nomination et Rémunération, un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.



10.5.3. Transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts

Il n'y a pas eu de transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs ou les membres du Management Exécutif non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt.

10.5.4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel prévoit que le Conseil d'Administration procède tous les deux ans à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités. Il procède, de même, à l'évaluation de sa composition et de celle de ses Comités.

Cette évaluation a lieu sous la forme d'interviews personnelles de ses membres par le Président du Conseil d'Administration sur la base d'un questionnaire abordant les points suivants:

- l'impression générale concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration;
- l'organisation du Conseil d'Administration (ordre du jour, documentation, reporting, fréquence et longueur);
- l'organisation des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération (ordre du jour, fréquence et longueur des réunions, composition, information et documentation);
- la composition du Conseil d'Administration (nombre, diversité, compétences, indépendance, rotation);
- la compréhension par les administrateurs de leurs rôle et devoirs;
- l'implication et l'engagement du Conseil d'Administration (connaissance du secteur industriel, relation avec le management, contacts hors réunions, développement de la stratégie);
- la communication avec les actionnaires (rapports, rôle du Président du Conseil);
- les réflexions prospectives (planning de succession pour les membres exécutifs et non-exécutifs, besoin en développement des administrateurs, compliance au niveau du Gouvernement d'Entreprise, réflexion stratégique);
- l'efficacité globale du Conseil.

Les conclusions sont discutées lors d'une réunion du Conseil d'Administration hors présence du Management.

Le Conseil d'Administration a procédé en 2017 à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités.



10.6. Le Management Exécutif

Il n'y a pas de Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés. Le Conseil d'Administration a estimé, qu'il n'était pas opportun de mettre en place un tel Comité de Direction. Le Management Exécutif du Groupe est composé aujourd'hui du Président du Comité Exécutif - Marc du Bois — et des membres du Comité Exécutif. Marc du Bois, Administrateur délégué de la Société et CEO du Groupe Spadel, a la responsabilité générale du Groupe et de la Société et est en outre responsable du marché français.

En 2017, les personnes suivantes ont fait partie du Comité Exécutif :

Kingco SA, représentée par Dirk Van De Walle	Country Director Benelux & Export ¹ Country Director Belux & Export ² Group R&D Director
Stefan De Clercq	Country Director Netherlands ³
Franck Lecomte	Digital Transformation Officer Country Director UK
Thomas Krennbauer	CEO Bulgaria ⁴
Amaury Collette	Group Operations Director ⁵
Vincent Mazy	Group Operations Director ⁶
Didier De Sorgher	CFO
Jo Swennen	Group Procurement & Supply Chain Director
Bart Tuyls	Group HR & Communication Director

Le Comité Exécutif s'est réuni 22 fois en 2017.

Outre la revue de l'évolution de la situation commerciale sur les différents marchés sur lesquels le Groupe Spadel opère et des points d'attention et des plans d'action, le Comité Exécutif est également amené à se prononcer sur les différents projets touchant les activités du Groupe. Lors de la réunion qui suit une réunion du Conseil d'Administration, les décisions, demandes et recommandations du Conseil sont passées en revue et traduites, là où cela s'avère nécessaire, en points d'action.

10.7. Rapport sur la rémunération des Administrateurs et du Management Exécutif

10.7.1. Procédure interne pour élaborer une politique relative à la rémunération et fixer le niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs et du Management Exécutif

1 Depuis le 1^{er} juin 2017

2 Jusqu'au 31 mai 2017

3 Jusqu'au 31 mai 2017

4 Depuis le 10 mars 2017

5 Depuis le 16 octobre 2017

6 Jusqu'au 29 août 2017

Les Administrateurs

L'article 15 des statuts dispose que l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence. En outre, poursuit cet article, les Administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonction dans le cadre de mandats particuliers qu'ils exercent pour le compte de la Société.

Il appartient au Comité de Nomination et Rémunération de formuler des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et, s'il y a lieu sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

La rémunération actuelle des Administrateurs a été arrêtée sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015.

Cette rémunération se présente comme suit :

Réunions du Conseil d'Administration:

	Pour les 5 réunions fixes	Par réunion additionnelle	
Rémunération	Fixe	Liée à la présence aux réunions	
Président du Conseil d'Administration	30.000 €	30.000 € (soit 6.000 € par réunion)	12.000€
Administrateurs (par Administrateur)	15.000 €	15.000€ (soit 3.000 € par réunion)	6.000 €

Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

	Par réunion à laquelle le membre du Comité assiste effectivement
Président du Comité	5.000 €
Administrateurs (par administrateur)	2.500 €

La rémunération n'est pas indexée. Le niveau de rémunération est évalué par le Conseil d'Administration dans le cadre de son évaluation de son fonctionnement. Il n'y a pas de rémunération liée aux prestations de la Société ou du Groupe pour les Administrateurs non Exécutifs. De même en ce qui concerne l'Administrateur délégué en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société.



Le Management Exécutif

La politique de rémunération des membres du Management Exécutif est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération. Le Comité de Nomination et Rémunération est chargé de proposer au Conseil d'Administration la rémunération du Management Exécutif. Il se prononce, sur proposition du Président du Comité Exécutif, sur le package de rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif.

La politique de rémunération (rémunération de base, total cash compensation & total direct compensation) est basée sur la médiane du marché. En général, les rémunérations sont comprises dans une fourchette de -20 % à + 20 % des références du marché et tiennent compte du profil individuel du titulaire de la fonction (expérience dans la fonction et prestations). Elle est revue à intervalles réguliers sur la base d'études comparatives réalisées par une société spécialisée. Le Comité de Nomination et Rémunération examine sur la base de ce rapport s'il y a lieu d'adapter la rémunération des membres du Comité Exécutif.

10.7.2. Rémunération des Administrateurs

Nom de l'Administrateur	Rémunération (euros)	
SPRL Thijs Johnny (Johnny Thijs) Président du Conseil d'Administration ; Président du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration • Réunions du Comité de Nomination et Rémunération 	60.000 10.000
21-22 SAS (Anne-Charlotte Amory)	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration 	30.000
Baron du Bois	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration 	30.000
Baron Vandemoortele Membre du Comité de Nomination et Rémunération Membre du Comité d'Audit	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration • Réunions du Comité de Nomination et Rémunération • Réunions du Comité d'Audit 	30.000 5.000 7.500
BVBA MOST (Frank Meysman) Président du Comité d'Audit	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration • Réunions du Comité d'Audit 	30.000 15.000
Finances & Industries SA (Axel Miller),	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération du Conseil d'Administration 	30.000
Cofimatra S.A. (Roland Vaxelaire) Membre du Comité d'Audit Membre du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération du Conseil d'Administration • Réunions du Comité d'Audit • Réunions du Comité de Nomination et Rémunération 	30.000 7.500 5.000
Familia Numerosa BV (Roel van Neerbos)	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Conseil d'Administration 	15.000
Total		295.000

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations ou avantages attribués ou payés aux Administrateurs non Exécutifs.

Marc du Bois a perçu, au titre de ses fonctions d'administrateur dans les filiales de la société, les rémunérations suivantes :

Administrateur délégué Spa Monopole S.A. (représentant de Gerefis SA)	3.600,00
Administrateur délégué Bru-Chevron S.A. (représentant de Gerefis SA)	2.600,00

10.7.3. Rémunération du Management Exécutif

Pour rappel, le Management Exécutif du Groupe est composé du Président du Comité Exécutif et des membres du Comité Exécutif.

Politique de rémunération appliquée pendant l'exercice 2017

La rémunération annuelle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le Management Exécutif⁷ bénéficie également d'avantages (voiture de société, frais forfaitaires, téléphonie mobile, connexion internet, package assurances vie/décès/soins de santé).

La rémunération fixe est déterminée, pour chaque membre du Management Exécutif, en fonction de la nature et de l'étendue des responsabilités de la fonction.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012 a introduit, à l'article 15 des statuts, une disposition autorisant la Société à déroger aux dispositions de l'article 520^{ter} du Code des Sociétés (combiné, le cas échéant avec l'article 525, alinéa 4 du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans les champs d'application de ces dispositions.

La rémunération variable comprend une partie – décrite au point a) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an (Bonus annuel - STI) et — pour ce qui concerne les membres du Comité Exécutif, à l'exclusion de Marc du Bois⁸— une partie – décrite au point b) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur trois ans (LTI).

a) Le Bonus Annuel représente un potentiel annuel brut total, par rapport à la rémunération de base de :

- 50 % pour le Président du Comité Exécutif;
- 30 % pour les membres du Comité Exécutif.

⁷ À l'exception de la S.A. KingCo et de son représentant permanent qui ne bénéficia pas de frais forfaitaires.

⁸ Monsieur Marc du Bois sur sa proposition n'est plus admissible pour le plan LTI depuis le plan 2011-2013.

b) Le LTI (long term incentive) représente un potentiel annuel brut total par rapport à la rémunération de base des membres du Comité Exécutif de 20 % (50% pour le CEO de Devin):

Le potentiel annuel brut total correspond au montant brut que l'intéressé promérite si le Groupe et lui-même réalisent tous leurs objectifs à 100 %.

Les membres du Management Exécutif⁹, sont affiliés à un plan d'assurance de groupe.

Les membres actuels du Management Exécutif, à l'exception du CEO de Devin, bénéficient d'un plan de type « contribution fixe ».

10.7.4. Critères d'évaluation pour les rémunérations des Management Exécutif liées aux prestations

Critères relatifs au bonus annuel

Le Bonus Annuel des membres du Management Exécutif est basé sur les critères de prestation suivants afférents à l'année pour laquelle le Bonus annuel est attribué :

- pour le Président du Comité Exécutif, le Bonus Annuel est lié à 100% au résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel;
- pour les membres du Comité Exécutif, les critères de prestation pris en considération sont définis ci-après.

I. Critères

part du bonus liée au résultat du Groupe :

- le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe (valant pour 50 %)

part du bonus liée au résultat de l'entité (valant pour 30 %), se décomposant en:

- l'EBIT de l'entité (avec un poids relatif de 80%)
- la part de marché, exprimée en valeur (avec un poids relatif de 20%)

part du bonus liée au plan d'objectifs personnel, la performance individuelle (valant pour 20 %).

Pour le CEO de Devin, le seul facteur pris en compte pour le calcul du Bonus Annuel est l'EBIT de l'entité.

II. Règles communes pour l'appréciation de la réalisation des objectifs.

Les objectifs annuels relatifs aux critères de prestation financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Les objectifs de performance individuelle (plan d'objectifs personnel) des membres du Comité Exécutif sont arrêtés, en début d'année, par le Président du Comité Exécutif.

⁹ À l'exception de la S.A. KingCo et de son représentant permanent.



En deçà du résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel minimum décrété par le Conseil d'Administration, le bonus annuel n'est attribué que sur la partie liée au résultat individuel.

Chaque critère de prestation financier est affecté d'un facteur de multiplication sur une échelle de huit valeurs (de 0 à 2) en fonction du degré de réalisation de la prestation par rapport à l'objectif fixé (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les critères liés à la performance sont, chacun, affectés d'un facteur de multiplication sur une échelle de six valeurs à savoir la cote obtenue lors de l'évaluation de la réalisation des objectifs personnels ou des diverses participations aux projets.

Le Bonus Annuel brut attribué pour l'année concernée est la résultante de la multiplication de chaque part de bonus annuel brut potentiel par le facteur multiplicateur défini ci-dessus. Chaque partie ainsi influencée étant additionnée et donnant un montant total brut appelé Bonus Annuel Effectif.

Critères relatifs au LTI

Les critères de l'éventuelle attribution du LTI sont les suivants :

- marge brute au litre (valant pour 30%)
- volume total du Groupe (valant pour 30%)
- le ROCE (valant pour 40%)

Pour le CEO de Devin, les paramètres pris en compte sont les mêmes mais au niveau de Devin uniquement.

Chaque critère est affecté d'un facteur multiplicateur sur une échelle de 5 valeurs (de 0 à 1,75), selon le degré d'atteinte des objectifs (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les objectifs sont fixés par le Conseil d'Administration de la Société. L'attribution effective du LTI est conditionnée par l'atteinte d'un seuil minimum.

Méthodes appliquées pour vérifier s'il a été satisfait aux critères d'évaluation des prestations au regard des objectifs

La réalisation des critères de prestation financiers est vérifiée par le Conseil d'Administration au travers des reportings trimestriels relatifs aux performances des marchés et des opérations et consolidés.

La réalisation des critères de prestation liés au plan d'objectif personnel fait l'objet d'une vérification en fin d'exercice dans le cadre de l'évaluation individuelle du membre du Management Exécutif par le Président du Comité Exécutif.

Dispositions en matière de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées

Il n'y a pas de clauses contractuelles de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées.

Excepté pour la Bulgarie, les bonus sont payés en deux étapes :

- en janvier, un montant brut équivalant à, selon le cas, 75 % pour le Président du Comité Exécutif ou 25 % du Bonus Annuel (la partie individuelle) pour les membres du Comité Exécutif;
- le solde du Bonus Annuel ainsi que le LTI en avril après un nouveau calcul sur la base des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les mois de janvier et avril, auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent des mois de l'année qui suit l'exercice pour lequel le bonus est attribué. Les résultats/comptes annuels auxquels les alinéas précédents réfèrent s'entendent de ceux relatifs à l'exercice pour lequel le bonus est attribué.

Les Membres du Management Exécutif ont également l'option de recevoir leur rémunération variable sous forme de warrants. Dans ce cas le tout est payé en une fois à la fin du mois d'avril qui suit la période de référence.

Les calculs relatifs aux montants promérités au titre de la rémunération variable sont validés par le Comité de Nomination et Rémunération.

10.7.5. Rémunération du Président du Comité Exécutif en 2017

Marc du Bois	Composant de la rémunération	Montant (€)
Administrateur délégué Président du Comité Exécutif	Indépendant	
Rémunération fixe	Rémunération brute comme Manager Exécutif dans la Société et ses filiales belges ¹⁰	400.000,00
Rémunération variable	Bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2016 et payé en 2017 ¹¹	361.169,56

¹⁰ Ce tableau ne comprend pas les rémunérations reprises au point 6.2.

¹¹ Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 6.3. et 6.4.
Provision bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2017 et payable en 2018 : 255.200,00

Total	Total de la rémunération fixe et variable perçue en 2017	761.169,56
Assurance Groupe	Prime payée par la Société	71.350,68
Autres avantages	Véhicule, frais forfaitaires, assurances soins de santé, téléphonie mobile, check-up médical annuel, europ assistance, mondial assistance	16.715,70 €

10.7.6. Rémunération des autres membres du Comité Exécutif en 2017

Type de rémunération	Composant de la rémunération	Montant global (€)
Rémunération fixe	Rémunération globale et board fees bruts payés en 2017 tant belges qu'étrangers	1.455.253,34
Rémunération variable	Bonus annuel effectif global brut, afférent à l'exercice 2016, payé en 2017 ¹²	745.898,70
	LTI 2014-2016: plan basé sur des critères de prestations prédéterminés et mesurables sur trois ans, payé en 2017 ¹³	322.507,75
Total	Total de la rémunération fixe et variable	2.529.859,79
Assurance Groupe	Prime patronale	83.072,79
Autres avantages	Voiture de société, frais forfaitaires, ADSL, GSM, check up médical, assurances soins de santé et invalidité	60.163,12

10.7.7. Actions, options sur actions ou autres droits accordés aux, exercés par les membres du Management Exécutif ou expirés au cours de l'exercice 2017

Il n'y a pas de système de stock options. Aucune action, option sur actions ou autres droits n'ont été accordés aux ou exercés par les membres du Management Exécutif ou n'ont expiré en 2017.

10.7.8. Dispositions contractuelles relatives à l'Indemnité de départ convenue avec des membres du Management Exécutif.

Monsieur Bart Tuyls dispose d'un préavis de cinq mois ou indemnité de rupture égale à cinq mois de rémunération tant que le délai légal de préavis n'atteint pas cinq mois.

¹² Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 6.3. et 6.4. Provision bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2017 et payable en 2018 : 514.887,75 €.

¹³ Pour une description du plan LTI il est renvoyé aux points 6.3. et 6.4. Provision LTI 2015-2017, payable en 2018 : 308.908,00 €

Monsieur Amaury Collette dispose d'un préavis de minimum 6 mois ou indemnité de rupture équivalente tant que le délai légal ne dépasse pas ce montant.

Les autres membres du Management Exécutif ne bénéficient pas de clauses particulières en cas de départ.

Vincent Mazy, était membre du Comité Exécutif jusqu'au 29 août 2017 et a quitté Spa Monopole à partir de cette date. Il a reçu une indemnité de départ correspondant à 14 mois et 13 semaines de rémunération, à savoir l'indemnité à laquelle il avait légalement droit. L'indemnité de départ n'est pas affectée par la loi de gouvernance d'entreprise du 6 avril 2010 étant donné que son contrat de travail a été conclu avant l'entrée en vigueur de cette loi. Il a également bénéficié d'une indemnité fixe complémentaire.

11. Déclaration non financière

La déclaration non financière est établie dans un rapport distinct, joint au présent rapport de gestion.

12. Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Le Conseil d'Administration a mis en application l'art 523 du Code des Sociétés. L'extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2018 se trouve en annexe du présent rapport de gestion.

* *
*

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2017.

Le 22 mars 2018

Le Conseil d'Administration



Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 mars 2018 :

« - *Remuneration of the CEO*

Before addressing the remuneration of the CEO, Marc du Bois declares having a direct proprietary interest conflicting with a decision to be taken by the board of directors cf. art. 523 of the Belgian Companies Code, as this decision concerns his remuneration. Marc du Bois does not assist to the deliberation nor to the decision on this point.

The Board, with the exception of Marc du Bois, approves the recommendation of the RemCo to increase the base salary of Marc du Bois to 415.000 EUR. »

Traduction libre:

Rémunération du CEO

Avant que le Conseil d'administration n'aborde ce point, Marc du Bois déclare avoir directement un intérêt opposé de nature patrimoniale au sens de l'art. 523 du Code des sociétés, à la décision du Conseil d'administration, dès lors qu'il s'agit de la détermination de sa rémunération. Marc du Bois ne participe pas aux délibérations ni à la décision sur ce point.

Le Conseil d'administration, à l'exception de Marc du Bois, valide la proposition du Comité de Nomination et de Rémunération d'augmenter la rémunération annuelle de base de Marc du Bois à 415.000 EUR.



40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0405.844.436	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION: **S P A D E L**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue des Communautés**

N°: **110**

Code postal: **1200**

Commune: **Woluwe-Saint-Lambert**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹ **www.spadel.com**

Numéro d'entreprise **0405.844.436**

DATE **23/06/2015** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **14/06/2018**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2017** au **31/12/2017**

Exercice précédent du **1/01/2016** au **31/12/2016**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

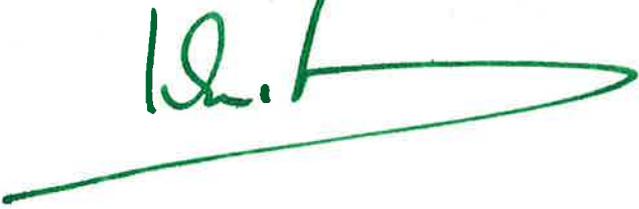
Nombre total de pages déposées: **43**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.12, 6.17, 6.20, 7, 8; 9

Signataire
(nom et qualité)

Signataire
(nom et qualité)
du Bois Merc



¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

du Bois Marc

Rue de Tombeek 5, 1331 Rosières, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 11/06/2015- 10/06/2021

Baron VANDEMOORTELE Jean

Kasteeldreef 19, 9831 Deurle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/06/2014- 11/06/2020

21-22 SAS 02801108770

Avenue de Wagram 139, 75017 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/06/2014- 11/06/2020

Représenté par :

1. AMORY Anne-Charlotte

Avenue de Wagram 139 , 75017 Paris, France

COFIMATRA SA 0440.040.597

Clos des Salanganes 17, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 9/06/2016- 11/06/2020

Représenté par :

1. VAXELAIRE Roland

Clos des Salanganes 17 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

FINANCES & INDUSTRIES SA 0430.083.449

Rue de Tombeek 5, 1331 Rosières, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/06/2012- 14/06/2018

Représenté par :

1. MILLER Axel

Rue Robert Jones 75 , 1180 Uccle, Belgique

M.O.S.T. SPRL 0871.856.685

Drielindenbaan 66, 1785 Merchtem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 9/06/2016- 11/06/2020

Représenté par :

1. MEYSMAN Frank

Drielindenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

THIJS JOHNNY SPRLU 0470.622.224

Zegemeerpad 3, boîte 31, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 9/06/2016- 11/06/2020

Représenté par :

1. THIJS Johnny

Sint-Antoniusskaai 25 , boîte 101, 9000 Gent, Belgique

FAMILIA NUMEROSA BV B

Keizersgracht 612 H, 1017 EP Amsterdam, Pays-Bas

Fonction : Administrateur

Mandat : 8/06/2017- 10/06/2021

Représenté par :

1. van Neerbos Roel

Keizersgracht 612 H , 1017 EP Amsterdam, Pays-Bas

ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SCCRL 0446.334.711

De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat : 9/06/2016- 13/06/2019

Représenté par :

1. BILEM Romuald

De Kleetlaan 2 , 1831 Diegem, Belgique

représentant perm de SPRL Romuald Bilem, Numéro de membre : A02309

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	130.156.565	24.707.351
Immobilisations incorporelles	6.2	21	333.128	956.178
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.091.431	1.385.022
Terrains et constructions		22	284.605	334.126
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	806.826	1.050.896
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	128.732.006	22.366.151
Entreprises liées	6.15	280/1	128.717.539	22.351.684
Participations		280	123.767.539	15.601.684
Créances		281	4.950.000	6.750.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	14.467	14.467
Actions et parts		284	13.014	13.014
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.453	1.453

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>134.846.029</u>	<u>174.687.581</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	68.988.353	70.963.289
Créances commerciales		40	29.046.614	37.393.857
Autres créances		41	39.941.739	33.569.432
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	34.824.374	34.819.538
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	34.824.374	34.819.538
Valeurs disponibles		54/58	29.704.447	67.835.671
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.328.855	1.069.083
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	265.002.594	199.394.932

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	141.933.937	127.349.045
Capital	6.7.1	10	5.000.000	5.000.000
Capital souscrit		100	5.000.000	5.000.000
Capital non appelé ⁴		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	128.262.238	115.518.238
Réserve légale		130	500.000	500.000
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132	14.542.138	13.873.138
Réserves disponibles		133	113.220.100	101.145.100
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	8.671.699	6.830.807
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	395.806	254.537
Provisions pour risques et charges		160/5	395.806	254.537
Pensions et obligations similaires		160	395.806	254.537
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	122.672.851	71.791.350
Dettes à plus d'un an	6.9	17	52.500.000	
Dettes financières		170/4	52.500.000	
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	52.500.000	
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	69.625.806	71.159.846
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	14.000.000	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	25.382.937	36.405.128
Fournisseurs		440/4	25.382.937	36.405.128
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	3.348.949	4.018.752
Impôts		450/3	619.449	607.134
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.729.500	3.411.618
Autres dettes		47/48	26.893.920	30.735.966
Comptes de régularisation	6.9	492/3	547.045	631.504
TOTAL DU PASSIF		10/49	265.002.594	199.394.932

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	154.699.411	153.319.660
Chiffre d'affaires	6.10	70	153.640.082	152.108.790
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	1.059.329	1.210.870
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	142.360.478	140.828.163
Approvisionnements et marchandises		60	81.710.070	78.193.346
Achats		600/8	81.710.070	78.193.346
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	49.656.142	51.407.759
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	9.473.469	9.862.210
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.082.426	1.054.370
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	113.315	1.316
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	141.269	105.240
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	183.787	203.922
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	12.338.933	12.491.497

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	15.283.939	3.207.994
Produits financiers récurrents		75	15.283.939	3.207.994
Produits des immobilisations financières		750	15.149.681	3.037.493
Produits des actifs circulants		751	116.476	117.485
Autres produits financiers	6.11	752/9	17.782	53.016
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	6.11	65/66B	1.256.008	66.944
Charges financières récurrentes		65	1.256.008	66.944
Charges des dettes		650	1.127.871	15.473
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651	20.613	2.049
Autres charges financières		652/9	107.524	49.422
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	26.366.864	15.632.547
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	4.311.342	4.036.435
Impôts		670/3	4.320.919	4.043.128
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	9.577	6.693
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	22.055.522	11.596.112
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	744.000	744.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	21.311.522	10.852.112

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	28.142.329	17.471.367
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	21.311.522	10.852.112
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	6.830.807	6.619.255
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	12.000.000	4.000.000
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	12.000.000	4.000.000
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	8.671.699	6.830.807
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	7.470.630	6.640.560
Rémunération du capital	694	7.470.630	6.640.560
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.622.910
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	27.641	
Cessions et désaffectations	8032	29.533	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.621.018	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.666.732
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	650.691	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	29.533	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	5.287.890	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>333.128</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	436.971
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	436.971	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	102.845
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	49.521	
Repris	8281		
Acquises de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	152.366	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>284.605</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.738
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	17.738	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.738
Mutations de l'exercice			
Actés	8272		
Repris	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	17.738	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)		

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.526.012
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	138.145	
Cessions et désaffectations	8173	274.654	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	2.389.503	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.475.117
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	382.214	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	274.654	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.582.677	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>806.826</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	15.601.695
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	108.165.855	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	8381		
.....(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	123.767.550	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	8441		
.....(+)/(-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	11
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	8511		
.....(+)/(-)			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	11	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8541		
.....(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>123.767.539</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>6.750.000</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591	900.000	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	8621		
.....(+)/(-)			
Autres	8631	-900.000	
.....(+)/(-)			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>4.950.000</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	15.387
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	15.387	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.373
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	2.373	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>13.014</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>1.453</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>1.453</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
Spa Monopole SA Rue Auguste Laporte 34 4900 Spa Belgique 0420.834.005	nominatives	60,199	99,99	0,01	31/12/2017	EUR	34 824 466	12 865 790
Spadel Nederland B.V. S. Etr. Brieltjenspolder 28D 4921PJ Made Pays-Bas 007271542B01	nominatives	1.000	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	6 034 245	5 219 040
Devin EAD S. Etr. Vasil Levski Street 6 4800 Devin, region of Smolyan Bulgarie 040428304	nominatives	300.000	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	17 217 056	6 653 256

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	37.500	37.500
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	37.500	37.500
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	9.033.804	9.033.804
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	25.753.070	25.748.234
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	25.753.070	25.748.234
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter			1.165.620
Produits acquis			163.235

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	5.000.000
(100)	5.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Parts soc. sans désignation de valeur nominale
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.000.000	4.150.350
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	3.880.625
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	269.725

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
FINANCES ET INDUSTRIES SA Rue de Tombeek 5 1331 Rosières Belgique 0430.083.449	Actions	3.861.187	0	93,03

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	14.000.000
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	14.000.000
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	14.000.000

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	52.500.000
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	52.500.000
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	52.500.000

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	619.449
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	2.729.500

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

288.904

Produits à reporter

258.141

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	87	90
9087	86,0	84,4
9088	143.256	139.706
620	7.040.751	7.491.767
621	1.834.144	1.809.705
622	460.802	439.900
623	137.772	120.838
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	141.269	105.240
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	113.315	4.566
Reprises	9113		3.250
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	187.257	131.553
Utilisations et reprises	9116	45.988	26.313
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	125.912	103.634
Autres	641/8	57.875	100.288
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,5	1,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.022	2.594
Frais pour l'entreprise	617	45.936	134.285

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Les appointés bénéficient d'une pension de retraite extra-légale. Les cotisations, tant personnelles que patronales, sont versées à une compagnie d'assurances à laquelle la société s'est affiliée pour en assurer le service.
 Ces plans s'incrivent dans le cadre de la loi relatives aux avantages complémentaires en matière de sécurité sociale du 28 avril 2003 qui prévoit des rendements minimums garantis.
 Ces taux de rendement étaient fixés, jusqu'au 31 décembre 2015, au taux de 3,25% pour les contributions employeurs et 3,75% pour les contributions employés.
 Depuis le 1er janvier 2016, ces taux de rendement minimums garantis sont de 1,75% (tant pour les contributions employeurs que les contributions employés).

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration a évalué le déficit de financement de ce plan suivant la méthode actuarielle "projected unit credit method" (PUC) prescrite par les référentiels internationaux (IAS 19R).
 Il en ressort un déficit d'un montant net de 455.148 EUR au 31 décembre 2017. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes statutaires en l'absence d'obligations comptables de comptabiliser ce type d'engagements.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Obligation locative à payer du 31/12/2017 jusqu'à la fin du contrat de location (30/09/2023)

2.748.091

Garantie locative bancaire au 31 décembre 2017

136.870

Exercice
2.748.091
136.870

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	128.717.539	22.351.684
Participations	(280)	123.767.539	15.601.684
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	4.950.000	6.750.000
Créances	9291	40.198.447	44.012.648
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	40.198.447	44.012.648
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	18.007.169	31.260.857
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	18.007.169	31.260.857
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	15.149.681	3.037.493
Produits des actifs circulants	9431	21.394	34.976
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	7.731	14.852
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	531.321
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	75.307
95061	7.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) **~~

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *~~

~~L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés) —~~

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *~~

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

Finances et Industries SA

Rue de Tombeek 5

1331 Rosières, Belgique

0430.083.449

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	122.378
95071	10.000
95072	
95073	
9509	44.200
95091	
95092	1.650
95093	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

RÈGLES D'ÉVALUATION

SPADEL S.A.

Résumé des règles d'évaluation

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont entièrement pris en charge l'année où ils sont encourus.

2. Immobilisations incorporelles

Les droits de concessions, brevets et licences d'une valeur supérieure à 1.250 euros sont portés à l'actif pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Leur amortissement est calculé linéairement sur base des durées de vie suivantes :

- petits logiciels d'application : 3 ans
- logiciels d'application majeurs : 5 ans
- autres immobilisations incorporelles :
en fonction de la durée de vie économique de l'actif de 5 à 20 ans

3. Immobilisations corporelles

Enregistrées à leur prix d'acquisition majoré d'éventuels frais accessoires, elles sont amorties sur base des taux suivants :

(1) Constructions.

- immeuble de bureau en propriété : 25 ans dégressifs pour le prix d'acquisition.
- aménagements internes à l'immeuble de bureau : 10 ans dégressifs.
- aménagements internes à l'immeuble de bureau loué : amortis sur la durée déterminée entre la date de mise en service et la date de fin du contrat de bail.

(2) Installations, machine et outillage.

- matériel commercial : 5 ans linéaires.

(3) Mobilier et matériel roulant.

- matériel roulant : 4 ans linéaires
 - mobilier de bureau : 8 ans dégressifs
 - mobilier de bureau de l'immeuble loué : amortis sur la durée déterminée entre la date de mise en service et la date de fin du contrat de bail.
 - ordinateurs et équipements réseau : 3 ans linéaires; gros ordinateur central partie hardware : 5 ans linéaires
 - installations téléphoniques : 5 ans dégressifs.
- Les frais accessoires sont amortis avec le principal.

4. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires.

Dans la mesure où les dividendes cumulés déclarés par une filiale dépassent les bénéfices nets cumulés enregistrés par cette même filiale depuis sa date d'acquisition par la société, ces dividendes sont comptabilisés en réduction de la participation concernée. Dans la mesure où ces dividendes cumulés demeurent dans la limite des bénéfices accumulés depuis l'acquisition, ils sont comptabilisés en produits des immobilisations financières. Les réductions de participations enregistrées selon les principes définis ci-dessus sont reprises dans l'état des immobilisations financières sous la rubrique "cessions et retraits."

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration effectue une évaluation individuelle par participation et décide si une réduction de valeur ou une reprise de réduction de valeur doit être actée en fonction de la valeur intrinsèque, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société concernée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont enregistrés à leur valeur nominale en cours d'exercice. Des réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses.

5. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les réductions de valeur sont prises en charge par les résultats.

6. Placements de Trésorerie

Les placements de trésorerie sont enregistrés et évalués :

- à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières.
- à leur valeur d'acquisition lorsqu'il s'agit de titres.

Des réductions de valeurs sont actées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou d'acquisition.

7. Valeurs disponibles

Sont enregistrées à leur valeur nominale, sauf si elles sont exprimées en devises, qui sont alors converties en euros au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

RÈGLES D'ÉVALUATION

8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions ne peuvent avoir pour objet la correction d'éléments portés à l'actif. Elles couvrent donc une perte ou charge probable, nettement circonscrite.

(1) La provision pour pensions et obligations similaires recouvre les engagements incombant à l'entreprise en matière de pensions et de prépensions. Pour les pensions dans le système "but à atteindre" la provision est calculée selon la méthodologie IFRS.

(2) Tous les risques qui pèsent sur l'entreprise font l'objet de provision revues chaque année, suivant les règles de prudence, de bonne foi et de sincérité.

9. Dettes à un an au plus

Les dettes qui résultent de transactions en devises étrangères sont valorisées au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

10. Avoirs, créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises étrangères sont évaluées au cours de fin d'année.

Les écarts de conversion constatés en fin d'exercice sont compensés par devise et ensuite :

- l'excédent du montant des écarts négatifs par rapport au montant des écarts positifs sera pris en charge pour une même devise
- l'excédent du montant des écarts positifs par rapport au montant des écarts négatifs sera pris en produits pour une même devise

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 220

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	77,1	43,8	33,3
Temps partiel	1002	11,2	2,3	8,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	86,0	45,4	40,6
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	128.296	73.236	55.060
Temps partiel	1012	14.960	2.737	12.223
Total	1013	143.256	75.973	67.283
Frais de personnel				
Temps plein	1021	8.436.567	5.111.638	3.324.930
Temps partiel	1022	1.036.902	146.022	890.879
Total	1023	9.473.469	5.257.660	4.215.809
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	70.040	31.413	38.627

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	84,4	44,1	40,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	139.706	73.792	65.914
Frais de personnel	1023	9.862.210	5.342.169	4.520.041
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	67.773	27.806	39.967

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	77	10	84,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	77	10	84,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	44	2	45,3
de niveau primaire	1200	5		5,0
de niveau secondaire	1201	17	2	18,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	7		7,0
de niveau universitaire	1203	15		15,0
Femmes	121	33	8	39,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	7	2	8,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	6	1	6,8
de niveau universitaire	1213	20	5	24,2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	77	10	84,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,5	
151	1.022	
152	45.936	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10		10,0
210	10		10,0
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	9	4	11,7
310	9	4	11,7
311			
312			
313			
340			
341			
342	5	1	5,8
343	4	3	5,9
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	41	5811	45
Nombre d'heures de formation suivies	5802	439	5812	938
Coût net pour l'entreprise	5803	35.485	5813	81.774
dont coût brut directement lié aux formations	58031	23.802	58131	72.445
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	15.514	58132	13.534
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	3.831	58133	4.205
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	16	5831	25
Nombre d'heures de formation suivies	5822	84	5832	69
Coût net pour l'entreprise	5823	2.215	5833	1.738
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	